

**Avenant du 18 octobre 2018 portant modification de l'accord de salaire 2018
pour l'ensemble du territoire Corse signé le 4 janvier 2018.**

Entre le collège employeurs,

Le Syndicat de l'Architecture, 24 rue des Prairies 75020 PARIS,

Représenté par : *Pierre Petropavlovsky*

L'Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes (UNSA), 29 boulevard Raspail 75007 PARIS,

Représentée par : *Gilles LEFEBURE*

Et le collègue salarié,

- Le Syndicat CFE CGC BTP, 15 rue de Londres 75009 PARIS,

Représenté par :

- La FNSCBA CGT, Case 413, 263 rue de Paris 93514 MONTREUIL Cedex,

Représentée par :

- La Fédération Générale FO Construction, 170 avenue Parmentier 75010 PARIS,

Représentée par : *Podane Doume*

- Le SYNATPAU CFTD, Bourse du Travail, 3 rue du Château d'Eau 75010 PARIS,

Représentée par : *Aziliz JEANU*

- La FESSAD UNSA, 21 rue Jules Ferry 93177 BAGNOLET Cedex

Représentée par : *Bruno QUETANA*



25831908111000561028

[Signature]

